

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c33d-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

21

ACTION SOCIALE : Versement des subventions dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 avril 2024, la Ville d'Avignon en partenariat avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes-Vaucluse, a signé une Convention Territoriale Globale (CTG) pour 2024-2028.

Elle a pour objet d'organiser concrètement l'offre globale des services à destination des familles, de manière structurée et priorisée, en articulation avec le projet municipal. Elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et des services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des partenaires.

A ce titre, la commune envisage de soutenir les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse portées par les associations inscrites dans cette démarche afin de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et de loisirs et de chercher l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilité des plus grands.

Cela concerne :

- Volet Enfance : 4 multi-accueils et 2 lieux d'accueil enfants-parents (LAEP),
- Volet Jeunesse : 3 accueils de loisirs 3/5 ans, 5 accueils de loisirs 6/12 ans et 5 accueils jeunes 13/17.

Ces dernières peuvent ainsi être éligibles aux prestations financières Bonus-Territoire de la CAF et bénéficier de financements croisés des différents partenaires.

Ces associations étant conventionnées, il convient aussi d'établir des conventions ou des avenants aux conventions d'objectifs les liant à la Ville d'Avignon et de procéder, pour chacune d'elles, au versement des montants indiqués ci-dessous :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Associations	Convention / Avenant	Subvention
Le Club des Petits	Convention du 22 février 2025	139 400 €
La Bourguette	Convention du 22 février 2025	35 505 €
Association Gestion MPT Monfleury	Avenant n°6 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	87 586 €
Centre Social et Culturel l'Espelido	Avenant n°5 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	85 595 €
Espace Social et Culturel Croix des Oiseaux	Avenant n°1 à la convention d'objectifs du 22 février 2025	41 495 €
Centre Social la Fenêtre	Avenant n°7 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	20 942 €
Association Sports Loisirs Culture d'Orel	Avenant n°6 à la convention d'objectifs du 24 février 2024	26 566 €
TOTAL		437 089 €

Les acomptes de 50 % seront versés à la signature de la convention ou de l'avenant. Les soldes de 50% seront versés selon les modalités précisées à l'article 3 de la convention correspondante ou à l'article 3 de l'avenant correspondant.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les alinéas 3,4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

Vu la délibération n°7 du Conseil municipal en date du 27 avril 2024

Vu la Convention Territoriale Globale 2024-2028

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes des conventions et des avenants correspondants
- **ACCORDE** les subventions proposées pour un total de 437 089 €,
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65, compte 65-748, fonction 518,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer tous les documents à intervenir.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

ADOPTE

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025
ACTE PUBLIE LE 12/03/2025